



# Info parents novembre 2016

## Campagne de financement

La livraison des agrumes s'effectuera entre le 21 novembre et le 7 décembre 2016. La date vous sera communiquée par courriel.



Nous aurions besoin de chariots (communément appelé un diable) afin de transporter les caisses d'oranges et de pamplemousses. Veuillez nous écrire si vous pouvez nous en prêter un.

[Guillaume\\_vignal@csmv.qc.ca](mailto:Guillaume_vignal@csmv.qc.ca)



## Bulletins

Le bulletin des élèves devrait être accessible sur le portail de l'école vers le 14 novembre.

Les rencontres de parents se feront le 16 novembre. L'enseignant de votre enfant vous contactera.

## Vaccination

Il y aura une clinique de vaccination le jeudi 3 novembre pour les élèves de la quatrième année.



## La saison froide est arrivée!



La saison froide est arrivée et il est important que votre enfant porte des vêtements adéquats à la température extérieure.

L'élève doit également avoir deux paires de souliers ou porter une paire de bottes pour l'extérieur.



## Objets perdus



Nous avons à l'accueil du service de garde une grande boîte où tous les objets perdus sont déposés. (Porte F, au mur de bois.)

Pour les petits objets perdus vous devez vous adresser au secrétariat.



## Souper spaghetti... Un vrai succès!

Lors de notre souper spaghetti de jeudi dernier, 277 personnes y ont assisté. En tout, ce sont 61 personnes de plus qu'il y a deux ans!



Un immense merci à Chantal, Isabel (et sa grande famille !), Katrine, Lyne, Martine, Véronique, Karine et Anne-Marie (TES) qui sont venues manger avec nous! Un gros merci aussi à Carole B. et Sophie qui ont fait un don!

Grâce à vous, nous avons amassé 1763\$ de profits que nous remettrons directement à la Société canadienne du cancer.

1763 fois MERCI!!!

Les filles du Relais



## Circulation automobile

Nous vous rappelons que vous devez respecter en tout temps les panneaux de circulation. Des policiers se présentent régulièrement afin de faire respecter la nouvelle signalisation.

Vous aurez également remarqué la présence d'une brigadière qui fait traverser les enfants sur la rue Manon et qui permet aux enfants de traverser tout en étant visibles des automobilistes.



Nous vous rappelons qu'aucune voiture ne peut se stationner ni même s'arrêter en face de l'école sur Malherbe ou dans le stationnement qui est réservé au personnel. N'oubliez pas également que vous avez l'obligation de vous arrêter lorsque les autobus ont leur panneau « arrêt » déployé.

Soyons prudents pour la sécurité de nos enfants.

## Capsule santé

Saviez-vous que...

C'est pendant le sommeil que le cerveau se développe et qu'il traite les informations obtenues durant la journée. C'est aussi à ce moment que le cerveau libère l'hormone qui favorise la croissance.

Un enfant a besoin de 10 à 11 heures de sommeil par nuit cela lui permet de :

- refaire son plein d'énergie.

- augmenter sa concentration et le rendre plus réceptif aux nouvelles informations.

Certaines activités (jeux vidéo, ordinateur, émissions de télévision violentes) et aliments (sucreries, boissons gazeuses, etc.) stimulent et nuisent au sommeil.

La lecture ou une boisson chaude sont des bons moyens pour favoriser le retour au calme.



## Absences des élèves

Lorsque votre enfant arrive en retard ou s'il doit s'absenter de l'école, il est important d'en informer le secrétariat le plus tôt possible.

Cette procédure est très importante pour la sécurité de vos enfants. Si le secrétariat doit téléphoner à plusieurs endroits, les délais sont plus longs pour signaler aux parents l'absence anormale d'un enfant.

Vous pouvez aviser l'école au moment qui vous convient puisque le répondeur est en fonction avant 8h00 et après 16h.

## Informations à retenir

- Il est interdit aux élèves de retourner en classe après 15h05. L'enfant doit se responsabiliser et penser à toutes ses choses.
- Veuillez noter qu'il est formellement interdit pour les élèves d'avoir en leur possession un téléphone cellulaire, IPOD, jeux électroniques à l'école à moins d'une entente écrite avec l'enseignante. Si jamais l'élève a ce type d'objet en sa possession, il sera confisqué et le parent devra venir le chercher au bureau de la direction.
- Il est préférable que vous acquittiez les paiements scolaires par Internet.

Merci de votre collaboration.

